

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

BREVET DES MÉTIERS D'ART

SESSION 2022

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Durée : 02 h 30 – Coefficient : 2,5

Le candidat traite obligatoirement les trois parties : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

	Pages
Première partie Histoire (6 points)	2/14 à 3/14
ANNEXE 1 À COMPLÉTER À RENDRE AVEC LA COPIE	3/14
Deuxième partie Géographie (8 points)	4/14 à 9/14
ANNEXE 2 À COMPLÉTER À RENDRE AVEC LA COPIE	9/14
Troisième partie Enseignement Moral et Civique (6 points)	10/14 à 14/14

Ce sujet comporte 14 pages numérotées de 1/14 à 14/14.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'usage du dictionnaire et des calculatrices n'est pas autorisé.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : AP 2206-FHG HGEMC 1	1/14

Première partie : Histoire (6 points)

Thème 1: Le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945.

Compétence :

- *Maîtriser et utiliser des repères chronologiques.* (3 points)

Question 1 : Identifier et dater en ANNEXE 1 (page 3/14) l'événement représenté par chaque photographie à l'aide des propositions suivantes :

- Chute du mur de Berlin,
- Proclamation de la République populaire de Chine,
- Attentats terroristes aux Etats-Unis,
- Indépendance de l'Inde et du Pakistan.

Question 2 : Définir la notion de « superpuissance ».

Compétence :

- *S'approprier les démarches historiques.* (3 points)

Question 3 : En quelques lignes, raconter une crise de la Guerre froide de votre choix.





Question 4 : Montrer que l'année 1991 marque un tournant dans les relations internationales.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : AP 2206-FHG HGEMC 1	2/14

ANNEXE 1 À COMPLÉTER À RENDRE AVEC LA COPIE

Identifier et dater ci-dessous l'événement représenté par chaque photographie à l'aide des propositions suivantes :

- Chute du mur de Berlin,
- Proclamation de la République populaire de Chine,
- Attentats terroristes aux Etats-Unis,
- Indépendance de l'Inde et du Pakistan.

	Date	Événement concerné
		
		
		
		

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités

Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique

Repère de l'épreuve : AP 2206-FHG HGEMC 1

3/14

Deuxième partie : Géographie (8 points)

Thème 2 : Les sociétés et les risques : anticiper, réagir, se coordonner et s'adapter

Capacités :

- Réaliser une production cartographique simple montrant la vulnérabilité d'un territoire,
- Situer un risque climatique dans son contexte et justifier l'organisation de sa gestion.

Sujet : Le passage de l'ouragan *Irma* sur l'île de Saint-Martin aux Antilles et ses conséquences

Le dossier comporte 3 documents :

Document	Source du document
Document 1	Site Météo-France, dossier les grands événements daté du 4 mars 2020.
Document 2	Yves De LA TORRE, rapport final du BRGM « Impact du cyclone Irma sur le littoral des îles du Nord, à Saint-Barthelemy et Saint-Martin », Octobre 2017.
Document 3	Chaîne de TV France info, 1 « la chaîne des Outre-mer », 26 avril 2019.

Document 1 : Le 6 septembre 2017, Irma dévaste Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

« Le 6 septembre 2017, l'ouragan Irma, balayait le nord des Petites Antilles, semant la désolation sur son passage, notamment sur les îles françaises de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, avant de poursuivre sa route vers les îles Vierges puis Puerto Rico, Haïti et Cuba.

5 *Irma* a été un ouragan exceptionnel de catégorie 5 (maximum de l'échelle Saffir/Simpson), très dévastateur et catastrophique pour de nombreuses îles des Petites et Grandes Antilles.

***Irma* : un ouragan hors norme et terriblement dévastateur**

10 Le 30 août 2017, la tempête tropicale *Irma* naît à l'ouest des îles du Cap Vert [Afrique], elle s'intensifie rapidement en poursuivant sa trajectoire vers l'ouest-nord-ouest, devenant un ouragan de catégorie 2, puis de catégorie 3 le 31 août. Il devient ainsi le 2^e ouragan majeur de la saison 2017 après *Harvey*. *Irma* infléchit alors lors sa route vers l'ouest-sud-ouest devenant une menace sérieuse pour l'arc antillais.

15 Dès lors, *Irma* va continuer à se renforcer continuellement pour atteindre la catégorie 5, le 5 septembre, avec son maximum d'intensité dans l'après-midi et des vents moyens qui avoisinent 285 km/h. Il gardera cette incroyable intensité à son passage sur les îles Barbuda, Saint-Barthélemy et Saint-Martin/Anguilla, puis les îles Vierges jusque dans la nuit du 6 au 7 septembre.

20 *Irma* longe ensuite les côtes nord de Puerto Rico, la République dominicaine et Haïti, à une distance de plusieurs dizaines de kilomètres ce qui limitera un peu l'impact sur ces pays. En revanche, il n'épargnera pas le littoral nord de Cuba. Il finit sa course, sur les côtes ouest de la Floride au voisinage de Naples – Fort Meyers.[...]

***Irma* : le poids du changement climatique ?**

25 Un événement pris isolément ne peut pas, par lui seul, confirmer les effets du changement climatique concernant les épisodes météorologiques extrêmes.

Néanmoins, le développement d'un événement tel que l'ouragan majeur *Irma* est cohérent avec les simulations climatiques qui indiquent, dans le contexte du réchauffement global, non pas une augmentation du nombre de cyclones, mais la possibilité de cyclones plus intenses et une régionalisation évoluant.

30 Les conséquences du changement climatique, surtout au niveau de la mer, augmentent la vulnérabilité des enjeux côtiers. Aux Antilles, la montée du niveau de la mer est d'environ 2 à 3 mm par an. Les températures mesurées en Guadeloupe et Martinique ont augmenté de 0,25 °C par décennie depuis le milieu du siècle dernier.

35 Avec la localisation de plus en plus marquée de la population le long du littoral, le risque cyclonique est de plus en plus important et doit être pris comme un aspect majeur dans le cadre des politiques d'adaptation aux changements climatiques et de développement durable. »

Source : site Météo-France, dossier les grands événements daté du 4 mars 2020.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : AP 2206-FHG HGEMC 1	5/14

Document 2 : Anse Marcel, au nord de l'île de Saint-Martin (avant et après le passage de l'ouragan Irma)



Source : Yves De LA TORRE, rapport final du BRGM « Impact du cyclone Irma sur le littoral des îles du Nord, à Saint-Barthelemy et Saint-Martin », Octobre 2017.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : HGEMC 2022 Sujet 5	6/14

Document 3 : Après *Irma*, le plan de prévention des risques naturels provoque la colère à Saint-Martin.

« À Saint-Martin, le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) en préparation après le passage dévastateur de l'ouragan Irma en septembre 2017, ne fait pas l'unanimité, provoquant la colère de certains élus et de la population.

5 Lors de sa visite officielle à Saint-Martin en septembre 2018, Emmanuel Macron avait demandé que soit révisé rapidement ce PPRN qui datait de 2011. Selon les services de l'État, l'objectif est notamment de réduire la vulnérabilité de la population et l'impact des ouragans. Mercredi soir, une réunion publique de présentation rassemblant plusieurs centaines de personnes a dû être annulée, face à la colère des participants, qui s'inquiètent de l'impact du Plan sur les habitations, et ont
10 réclamé une présentation en anglais, langue maternelle des Saint-Martinois.

"Pire qu'Irma"

*"Le gouvernement français est sur le point d'imposer un plan en cas de catastrophe naturelle qui consiste à interdire la reconstruction et la construction dans certaines zones, comme Sandy Ground, Grand Case, French Quarter", a dénoncé Louis
15 Mussington, le leader de l'opposition : "Ceci est inacceptable pour les familles en difficulté de Saint-Martin". Pour Patrick Steven, 4e vice-président de la Collectivité, "l'État fait son Plan de prévention sans prendre en compte notre réalité économique qui est en grande majorité sur le littoral, en bord de mer. (...) En plus, ils nous demandent de le valider en deux mois alors qu'ils ont travaillé dessus depuis un an
20 et demi."*

Angèle Dormoy, présidente de la Chambre consulaire interprofessionnelle juge ce plan "pire qu'Irma". *"Mettre en place un PPRN tel qu'il est aujourd'hui, avec une ligne de côte (la limite extrême que peuvent atteindre les eaux marines, nldr) à plusieurs dizaines de mètres des plages, c'est une ineptie totale."*

25 Expliquer les risques

D'une intensité sans précédent sur l'Atlantique, avec des vents de plus de 350 km/h et des vagues de submersion, *Irma* a fait 11 morts à Saint-Martin et endommagé 95% du bâti les 5 et 6 septembre 2017.

*"Nous habitons ici depuis longtemps. Nous savons très bien que nous sommes dans
30 une zone cyclonique », a clamé un résident de Grand Case. « On sait où sont les dangers. Ce sont les métropolitains qui ont paniqué après Irma. Pas nous."*

"On n'est pas là pour exproprier quiconque. On est là pour expliquer", a répondu Elie Razon, le responsable du Pôle risques naturels et pollution de la DEAL (Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement). »

Source : chaîne de TV France info, 1 « la chaîne des Outre-mer », 26 avril 2019.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : AP 2206-FHG HGEMC 1	7/14

QUESTIONS

Question 1 : Relever dans le document 1, trois adjectifs qui caractérisent l'ouragan *Irma*.

Question 2 : Identifier le risque naturel en distinguant l'aléa et les enjeux dans la situation géographique présentée. (Documents 1 et 3)

Question 3 : Sur le croquis en ANNEXE 2 (page 9/14), localiser à partir du document 2 :

- un espace bâti entièrement détruit par l'ouragan,
- un espace endommagé par l'ouragan.

Question 4 : Un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) est en préparation (Document 3). Compléter le tableau suivant après l'avoir recopié sur votre copie :

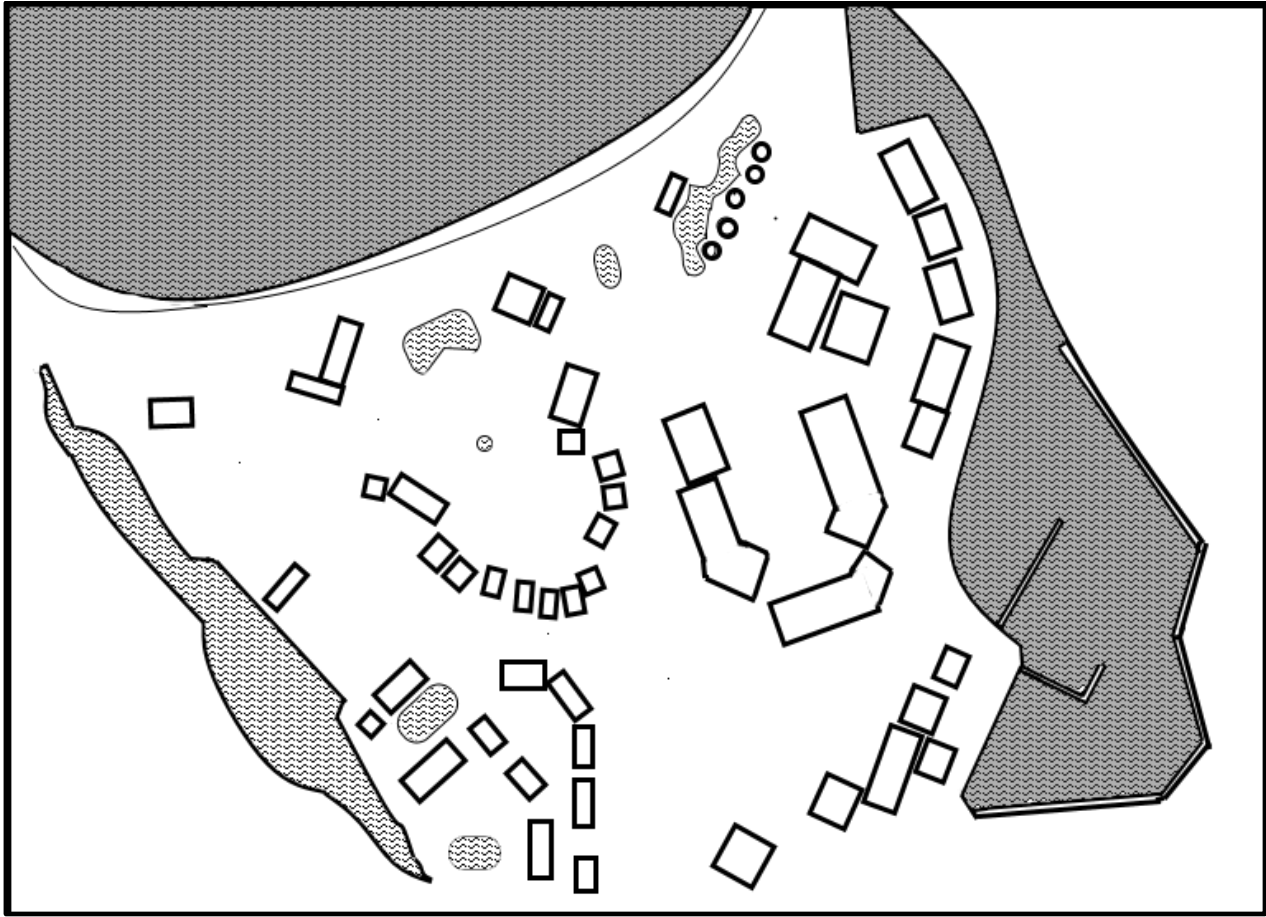
Objectifs du PPRN	
Acteurs	
Deux mesures prévues par le PPRN	
Conflits (2 exemples)	

Question 5 : En quelques lignes, expliquer l'intérêt d'un plan de prévention des risques naturels pour les populations d'un territoire français vulnérable de votre choix.

ANNEXE 2 À COMPLÉTER À RENDRE AVEC LA COPIE


À partir du document 2, localiser sur le croquis ci-dessous :

- un espace bâti entièrement détruit par l'ouragan,
- un espace endommagé par l'ouragan.



LÉGENDE :

 : espace bâti entièrement détruit par l'ouragan

 : espace endommagé par l'ouragan

Troisième partie : Enseignement moral et civique (6 points)

Thème : S'engager et débattre en démocratie autour des défis de société.

Compétences :

- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme,
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement.

Termes et notions qui peuvent être mobilisés (liste non exhaustive) : liberté d'expression, parti politique, pluralisme, responsabilité, démocratie représentative.

Le dossier comporte 3 documents :

Document	Source de document
Document 1	Tribune rédigée par un collectif de 115 élus, Le Monde, le 11 juin 2021.
Document 2	Chronique de Bertrand Alliot parue dans Transitions et Énergies n°9, 7 Juillet 2021.
Document 3	Infographie du site internet de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), 21 juillet 2021.

Sujet : La question des éoliennes en mer dans le débat démocratique

Dans le cadre de la recherche de nouvelles ressources d'énergies renouvelables, l'implantation d'éoliennes en mer semble être une solution pour lutter contre les changements climatiques. Cette décision provoque des débats.

Document 1 : Tribune rédigée par un collectif de 115 élus.

« "Partout, nous, élus locaux, avec les citoyennes et citoyens, avec les acteurs économiques et associatifs locaux, faisons le choix d'inscrire le pays dans un autre avenir énergétique. Un avenir plus responsable, plus local et moins mondialisé, plus autonome, solidaire et participatif, plus moderne et dynamique en valorisant les richesses énergétiques renouvelables de notre pays plutôt que les énergies du passé, plus respectueux de la planète et donc de nos générations futures.

5 Car, faire le choix de l'énergie renouvelable, et singulièrement celui de l'éolien, c'est d'abord faire le choix d'une ressource énergétique française et non plus importée massivement des quatre coins du globe. C'est faire le choix de l'autonomie énergétique, garante d'une stabilité des prix pour le consommateur, plutôt que de dépendre des

10 marchés mondialisés de l'énergie : du gaz russe, de l'uranium du Niger ou du pétrole de la péninsule arabe [...].

C'est aussi faire le choix de nouvelles ressources financières pour nos territoires car nous préférons donner de nouveaux moyens financiers à nos services publics, à nos

15 entreprises locales et à nos populations, plutôt que d'enrichir d'autres pays exportateurs de pétrole, de gaz, de charbon ou d'uranium." »

Source : Le Monde, le 11 juin 2021

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : AP 2206-FHG HGEMC 1	11/14

Document 2 : Chronique de Bertrand Alliot (universitaire et journaliste)

«Ne nous acharnons pas à trouver à l'éolien tous les défauts de la terre. En réalité il n'en a qu'un seul ! Un défaut qui suffit pour le disqualifier à jamais : il est un moyen totalement inefficace pour fournir une énergie électrique abondante et bon marché.

5 Il s'agit d'une source d'énergie intermittente¹ qui nécessite de construire ou de conserver des unités de productions pilotables (nucléaire, charbon, gaz...) ainsi que des infrastructures de stockage lors des périodes de surabondance d'électricité (lorsque le vent souffle beaucoup). La production d'électricité est renchérie par le simple fait de devoir conserver en parallèle plusieurs moyens de production de même capacité ... La durée de vie des éoliennes, à peine vingt ans, est par ailleurs bien trop faible comparée aux unités
10 de production pilotables qui, avec de l'entretien, deviennent octogénaires².

Pour produire une part très faible de nos besoins en électricité, le coût de l'éolien, comme l'a révélé la Cour des comptes, est par ailleurs absolument astronomique. Il y a un très important problème de gaspillage d'argent public et d'allocation des ressources. »

¹ Énergie intermittente : irrégulière en fonction des conditions climatiques.

² Octogénaires : âgés 80 ans et plus.

Source : Transitions et Énergies n° 9, 7 Juillet 2021

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : AP 2206-FHG HGEMC 1	12/14

Document 3 : Plaquette de présentation du débat public sur les projets d'éoliennes en mer en Nouvelle Aquitaine extraite du site de la Commission nationale du débat public



La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le droit de toute personne vivant en France à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Ce droit est inscrit à l'article 7 de la Charte constitutionnelle de l'environnement.

Elle est compétente pour tous les projets d'intérêt national qui ont un impact significatif sur l'environnement ou l'aménagement du territoire (tels que les projets de parcs éoliens en mer).

Ses missions

- ◆ veiller au droit constitutionnel à l'information et à la participation du public,
- ◆ organiser les débats publics et garantir les concertations,
- ◆ rendre compte des résultats des débats,
- ◆ développer la culture de la participation,
- ◆ conciliation.

Source : Infographie du site internet de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), 21 juillet 2021.

QUESTIONS

Question 1 : Recopier et compléter le tableau ci-dessous afin d'identifier le positionnement de chacun des acteurs du débat sur le développement des éoliennes en mer :

Acteurs du débat	Moyens choisis pour faire connaître leurs opinions	Arguments avancés dans le cadre du débat	Positionnement favorable ou défavorable

Question 2 : À l'aide du document 3, montrer qu'avec la Commission nationale du débat public (CNDP), le débat sur les questions environnementales est un droit garanti pour les citoyens.

Question 3 : Vous habitez près d'un site où est envisagée l'implantation d'un parc éolien. Vous êtes invité à un débat organisé par la Commission nationale du débat public. Acceptez-vous d'y participer ? Expliquer votre position dans un paragraphe d'une quinzaine de lignes.